

etc., occupés dans le monde connu, en 1710, par les Jésuites, s'élevait au chiffre de 1335. On comptait 19,609 religieux, dont 9,957 étaient prêtres.

On comprendra donc facilement qu'un architecte ait été délégué, par provinces, aux constructions nécessaires pour un si grand nombre d'établissements.

LE COLLÈGE DU PUT paraît être le premier travail dont Martellange se soit occupé ; son mémoire descriptif est du 15 février 1605.

Comment furent employées les deux années écoulées depuis sa profession, en 1603 jusqu'à 1605 ? Notre artiste les a-t-il consacrées à d'autres ouvrages ou bien à des études générales sur le type qui devait être adopté pour les diverses maisons à élever ? Nous nous rangeons volontiers à la dernière conjecture, parce que nous nous trouvons tout de suite, au Puy, en face d'une composition bien entendue et conforme, par ses dispositions générales, avec toutes celles exécutées postérieurement ; la partie décorative seule laisse à désirer.

Il résulte des observations auxquelles nous nous sommes livré, par l'étude et par la comparaison des plans-projets avec les monuments exécutés, que les collèges devaient se composer, *réglementairement*, de deux cours entourées de bâtiments sur leurs côtés. La première, servant aux classes, a presque toujours l'un de ses côtés formé par l'église à laquelle est accolée, en conséquence, une galerie couverte. Il résulte de cette combinaison que la porte d'entrée est forcément dans l'axe de cette galerie et que l'église y a un accès par le flanc latéral. Les trois autres côtés de la cour ne reçoivent pas de portique afin de laisser libres les fenêtres des classes, ainsi que leurs portes,